



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé

Question écrite n° 76982

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la prévention et la prise en charge de la santé mentale des enfants. Dans un avis présenté par M. Jean-René Buisson du 3 mars 2010, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) formule plusieurs propositions tendant à favoriser la prévention à travers un repérage précoce des troubles ou des maladies mentales chez l'enfant. Parmi elles, le CESE considère qu'il faut sensibiliser davantage les professionnels de la chaîne de santé, notamment par la consolidation de la formation initiale et continue des professions médicales. L'avis du CESE insiste précisément sur la nécessité de renforcer l'enseignement de la pédopsychiatrie dans le cadre de la réforme licence-master-doctorat (LMD) des études médicales. S'agissant de la formation initiale des médecins, le CESE considère qu'il faut rendre obligatoire un stage d'un semestre dans une unité psychiatrique par l'internat de médecine générale. Enfin, l'avis ajoute que la santé mentale des enfants devrait être inscrite dans les orientations nationales de santé publique pour la formation continue obligatoire des médecins libéraux. Aussi, elle la remercie de bien vouloir lui faire connaître sa position et les suites qu'elle entend donner à ces recommandations.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76982

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4434

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)